

*Der schweizerische Gesandte in Paris, J. K. Kern,
an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departements,
P. Cérésolle*

B Confidentiel

Paris, 20 juin 1873

Le Maréchal Mac Mahon avait invité hier à dîner à Versailles les principaux membres du Corps diplomatique étranger, et à cette occasion j'ai pu avoir des entretiens soit avec le Président lui-même, soit avec quelques uns de ses Ministres, soit enfin avec des membres influents de l'Assemblée Nationale. J'ai l'honneur de Vous faire part des points qui m'ont paru, dans ces conversations, pouvoir présenter quelque intérêt.

I. Situation politique générale

J'ai cru pouvoir Vous écrire (Rapport du 25 Mai N° 1365)¹ que, depuis les événements du 24 Mai, l'opinion personnelle du Président de la République n'avait plus la même importance que sous le Gouvernement de M. Thiers. Celui-ci était la personnification du Gouvernement, tandis que le Maréchal Mac Mahon prend plutôt position d'un prince constitutionnel, et ne tâche de gouverner que par le Ministère et avec la majorité de la Chambre.

Il a été intéressant pour moi d'apprendre cela hier de la bouche du Maréchal lui-même. Il m'a dit «Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'il y ait moins de conflits entre le Gouvernement et la Chambre. Je n'ai nulle ambition de gouverner par ma personne, mais j'ai l'ambition de bien gouverner par mes Ministres, et s'il se trouve parmi eux des hommes qui déplaisent à la majorité de l'Assemblée, je les changerai.»

Le Maréchal Mac Mahon, qui fait toujours une excellente impression, chaque fois qu'on s'entretient avec lui, en ce qui concerne la sincérité, la droiture et la loyauté, laisse aussi d'autre part l'impression que, sous le rapport de l'intelligence politique, il n'y a pas de comparaison à faire entre lui et son prédécesseur.

C'est du reste précisément la trop grande habileté de M. Thiers qui lui a créé tant d'ennemis. Il a froissé par ses expressions trop vives, et dont j'ai eu l'occasion de Vous entretenir à diverses reprises, non seulement ses adversaires, mais même ses amis politiques.

1. *Nicht abgedruckt.*

Il m'a paru du reste résulter de divers entretiens qu'un changement dans le personnel du Ministère peut être considéré comme probable en raison de l'outrecuidance des bonapartistes et de la nécessité de chercher, si l'on se sépare d'eux, un appoint dans le centre gauche. Ces changements pourraient ne pas être très éloignés.

2. J'ai eu ensuite un long entretien avec le Comte Daru, ancien Ministre des Affaires Etrangères et Vice Président de l'Assemblée Nationale. Il m'a le premier abordé par ces mots: «J'ai appris qu'en Suisse on avait une certaine méfiance à l'endroit de notre nouveau gouvernement, et qu'en particulier la presse nous est généralement peu favorable. Qu'est-ce que ce bruit a de fondé?»

J'ai répondu à M. Daru: «Je ne veux pas Vous cacher ce que j'ai dit officiellement au duc de Broglie. Il s'est en effet manifesté en Suisse quelques craintes au sujet de la velleité que pourrait avoir le haut clergé français de demander une intervention dans nos affaires religieuses. Ces tentatives, qui étaient déjà survenues sous la présidence de M. Thiers, pourraient se renouveler avec plus de succès, et la presse s'est naturellement fait l'écho de ces craintes.»

«C'est là une grave erreur, a répliqué M. Daru. Je veux Vous dire franchement les choses. Au sein de l'Assemblée Nationale, comme dans toutes les Chambres, ce sont huit ou dix hommes qui dirigent la majorité. Je suis un de ces dix, a-t-il ajouté en riant, et je Vous dis que le Ministère ne peut pas gouverner sans être d'accord avec la majorité dont nous sommes les chefs. Le Ministère n'aura plus de majorité dès qu'il voudra sortir de l'attitude suivie jusqu'à présent et qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des pays étrangers. C'est pour ce motif que la Suisse n'a rien à craindre. La France est actuellement, après nos désastres, dans la position de la Russie après la guerre de Crimée. Nous devons nous recueillir, et pour se recueillir il faut du temps. La France ne peut et ne doit pas, dans ces conditions, se mêler des affaires des autres pays.»

3. M. Deseilligny, Ministre des Travaux Publics, m'a répété brièvement tout ce que M. Daru m'avait dit. Ces diverses réponses concordent donc pleinement avec les paroles de MM. d'Audiffret Pasquier et Decazes, dont j'ai eu l'honneur de Vous rendre compte. Elles sont de nature à confirmer l'opinion que j'ai déjà formulée, que pour un certain temps du moins, nous n'avons rien à craindre du Gouvernement actuel.

II. *Ligne d'Italie*²

J'ai profité de ma rencontre avec le Ministre des Travaux Publics pour lui demander si, dans sa pensée, la proposition Lepère-Baragnon serait discutée avant les vacances parlementaires (dont le commencement est généralement fixé au 15 ou 20 Juillet).

M. Deseilligny m'a répondu qu'il n'y avait pas de doute à avoir à cet égard. La discussion n'aura lieu qu'après les vacances. L'urgence n'a pas été demandée, et si on la réclamait il s'y opposerait. «Je ne Vous cache pas, a-t-il continué, que pour le moment, la France ne doit pas se presser dans cette affaire. Le budget fictif que M. Thiers a fait approuver par l'Assemblée laisse des lacunes énormes, entre autre

2. *Randvermerk von Secretan mit Datum vom 27. 6. 1873*: Communiqué en extrait et confidentiellement au Président du Conseil d'Etat du Canton du Valais et à M. de Loys à Lausanne.

les 93 millions de la loi sur les matières premières. Avant de voter 40 à 50 millions pour le Simplon, il nous faut trouver avant tout de nouveaux impôts pour établir l'équilibre. En outre je ne suis pas très-convaincu de la nécessité de cette ligne; est-elle indispensable pour nous qui avons déjà le Mont Cenis, avec la perspective de l'ouverture du Gothard d'ici à peu d'années? Je me réserve encore à ce sujet une opinion définitive, mais je ne puis m'empêcher de Vous faire part de mes doutes. Si plus tard la question est portée devant le Gouvernement et devant la Chambre, je suis tout prêt à accepter et à examiner toutes les communications que Vous voudrez bien me faire.»

J'ai demandé à M. Desseiligny si dans sa pensée, la subvention, si elle est votée, serait donnée à une compagnie spéciale ou à l'oeuvre elle même. Il m'a répondu: «Nous connaissons suffisamment La Valette, et la subvention ne serait évidemment donnée qu'à l'entreprise et non à une société déterminée.» J'ai ajouté que cette question devrait du reste faire, comme pour le Gothard, l'objet d'une entente, précédée de négociations, entre les divers gouvernements intéressés, ce que M. Desseiligny a paru trouver indispensable.

J'ai terminé en le remerciant de l'offre qu'il m'avait faite de recevoir tous les renseignements que je pourrais lui fournir sur l'utilité et l'importance du passage du Simplon.

III.

M. Desseiligny m'a dit que, dans la journée d'hier, le Conseil Supérieur du Commerce avait, à *l'unanimité*, décidé le retrait de la loi sur les matières premières.

Je lui ai demandé si, en raison de l'importance de cette décision, le Gouvernement ne comptait pas y donner suite à bref délai, afin de ne pas laisser plus longtemps le commerce dans l'incertitude.

M. Desseiligny a répondu que telle était bien l'intention du Ministère; il a ajouté qu'il était certain de ne pas rencontrer d'obstacles sérieux dans l'Assemblée Nationale.

IV.

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre³ par laquelle le Conseil Fédéral me transmet sa réponse à la notification de l'entrée en fonction du Maréchal Mac Mahon comme Président de la République française.

J'ai jugé nécessaire, après en avoir entretenu ceux de mes collègues qui ne remettront pas de nouvelles lettres de créance, de demander au Maréchal une audience spéciale pour lui remettre la réponse du Conseil Fédéral. J'ai donc envoyé au duc de Broglie une copie de cette réponse, en le priant de demander pour moi une audience au Président de la République. Je profiterai de cette occasion pour entretenir de nouveau, avant mon départ pour la Suisse, le Maréchal Mac Mahon de nos conflits religieux et des relations entre les deux pays en général.

3. E 2/723. Vgl. auch das BR-Prot. vom 30. 5. 1873 (E 1004 1/93, Nr. 2728).